

Contexte

En Europe

Au vu des pertes économiques importantes qu'elle provoque, **de nombreux pays ont déjà entamé une démarche d'éradication de cette maladie.** Si la Norvège, la Suède, la Finlande, la Suisse, le Danemark, et l'Autriche ont finalisé l'éradication de la BVD, l'Allemagne, l'Irlande, le Luxembourg ou encore la Belgique sont en cours d'éradication du virus.

Les exigences sanitaires vis-à-vis de la BVD se développent notamment en matière d'exportation d'animaux. Un chiffre marquant: **toutes les deux heures un IPI passe une frontière européenne.** Des discussions sont en cours au sein de la Commission Européenne en vue de rendre obligatoire ou non des garanties vis-à-vis de la BVD.

En France

Le coût pour la ferme française peut être évalué dans les grandes lignes à plus de 30 millions d'euros par an. Les pertes en élevage laitier s'élèvent en moyenne à 8000 €, et à 3000 € en cheptel allaitant.

Les objectifs du programme national

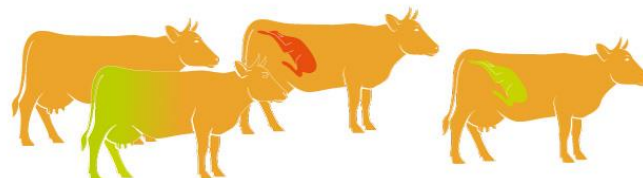
- Stopper les pertes sanitaires et économiques de la BVD.
- Assurer la valorisation commerciale des bovins en France et à l'étranger.
- Assurer la sérénité des éleveurs dans leur travail.

Vous avez dit BVD ?

La BVD (ou maladie des muqueuses) est une maladie due à un *Pestivirus* qui touche les bovins.

Le pouvoir immunodépresseur du virus influence fortement la santé générale du troupeau. **La BVD peut être responsable de problèmes reproducteurs, pathologies néonatales (diarrhées, grippe, retards de croissance) et chutes de production.** L'infection du troupeau peut passer inaperçue. Elle peut également engendrer la naissance de veaux IPI.

Le problème des animaux IPI



La contamination d'une vache durant les 5 premiers mois de sa gestation peut entraîner la formation de veaux **Infectés Permanents Immunotolérants (IPI).** Les animaux IPI ne luttent pas contre le virus et **sont porteurs et excréteurs en permanence de ce virus.** Ils sont très contagieux et sont un réel danger pour l'élevage. **Dans le cadre de l'AM, ces animaux devront être éliminés vers l'abattoir ou l'équarrissage.**

V.4 10/18

Plan national BVD



Un plan national d'éradication du BVD va être mis en place. Ce plan s'appuie sur un Arrêté Ministériel en attente de parution.

Le plan rendra obligatoire, pour l'ensemble des cheptels français, le dépistage et l'élimination des animaux IPI.

Le GDS12 vous informe dès aujourd'hui des orientations qui devraient s'appliquer sur le département de l'Aveyron.

Les boucles TST ?

Obtenir simplement, en quelques jours, le statut BVD d'un animal est possible grâce au **prélèvement auriculaire**. Cette méthode consiste à prélever, grâce à une boucle auriculaire officielle TST, un petit morceau de cartilage de l'animal puis de l'envoyer au laboratoire pour rechercher le virus BVD. Il s'agit d'une méthode réalisable par l'éleveur, qui permet de détecter **dès leur naissance**, les animaux porteurs du virus BVD.

Dans le cadre de l'AM, le dépistage BVD des veaux de moins de 21 jours sera obligatoire.

Les cheptels infectés devront réaliser des prélèvements complémentaires afin de stopper le plus rapidement possible la diffusion du virus, dans, et, en dehors du cheptel.

Etape 1

Les kits d'identification et de prélèvement BVD vous seront fournis à la prochaine campagne.



Etape 2

Mise en place de la boucle TST sur la pince spécifique fournie par le GDS12 lors de la dernière campagne.



Etape 3

Pose de la boucle d'identification à l'oreille droite et de la boucle TST de dépistage à l'oreille droite sur le bovin de moins de 21 jours



Etape 4

Placement du tube sur le trocart. Puis échantillon placé dans le sachet plastique.



Etape 5

Ajout de la date de prélèvement. ⚠️ Un échantillon par enveloppe.



Etape 6

Envoi de l'échantillon dans les 48h après prélèvement.



Le plan de dépistage en Aveyron

Un plan national d'éradication du BVD va être mis en place. Après expertise de la situation épidémiologique de notre département et des différentes conduites d'élevage, ce plan va s'étaler sur 4 à 5 ans et va **s'appuyer sur les boucles de prélèvements TST**. Les boucles d'identification officielles 2018/2019 posséderont le kit de prélèvement de cartilage. Le coût global est estimé à 5,30€ H.T. par veau (surcoût boucle auriculaire, enveloppe T et analyse virologique). Le surcoût de la boucle d'identification avec le kit TST sera facturé par le GDS. Le coût de l'analyse sera facturé par Aveyron Labo à chaque fin de mois. Il est prévu une participation du GDS à hauteur de 34% soit un coût restant à la charge de l'éleveur de 3,50€ H.T. environ par veau.

Un animal testé négatif sur boucle est non-IPI.

Sa mère est aussi non-IPI.

Ce statut est acquis pour toute la vie de l'animal. L'ASDA servira de support à cette information.

Important